

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**



**EXTRAIT N° 2020.00213 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 16  
↪ présents : 15  
↪ représentés : 0

**Date de convocation :**

Mercredi 4 Novembre 2020

**Secrétaire de séance :**

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaient présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE

**DONGES :** M. François CHENEAU

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART

**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel GRAND

**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT

**Absents excusés :**

**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR

**Commission :** Commission Services au public et Cadre de vie

**Objet :** Gestion des déchets - Gestion et exploitation du site de Cuneix - Avenants au contrat - Approbation et autorisation de signature

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020

**Commission** : Commission Services au public et Cadre de vie

**Objet** : Gestion des déchets - Gestion et exploitation du site de Cuneix - Avenants au contrat - Approbation et autorisation de signature

**Thierry NOGUET, Vice-président,**

Expose,

Par délibération du 6 décembre 2016, le Bureau communautaire a autorisé la signature du marché public relatif à la gestion et exploitation du site de Cuneix avec la société SUEZ pour un montant de 6 210 353,52 € HT.

Ce marché public de gestion et d'exploitation du site de Cuneix a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2017. Il concerne les trois installations intégrées au site ainsi que la maintenance et l'entretien des infrastructures mises à disposition du prestataire. Il intègre également la maintenance et l'entretien des infrastructures mises à disposition du prestataire et les travaux afférents à la post exploitation de l'ISDND (reprise et mise en œuvre de couverture, mise en œuvre de système de drainage) et aux infrastructures du site (réfection des plateformes enrobé, changement de linéaires de clôtures, reprise du chemin périphérique).

Depuis sa mise en place, les contraintes à la fois règlementaires et techniques ont conduit la Direction des déchets à adapter, par voie d'avenants, les termes dudit contrat.

Les modifications successives s'établissent comme suit :

- Avenant 1 : Augmentation de 1,65%, pour un montant de 92 347,33 € HT (remplacement du pont bascule)
- Avenant 2 : Augmentation de 0,62%, pour un montant de 34 639 € HT (revalorisation du prix de traitement du bois)

Aujourd'hui, il y a lieu d'effectuer des travaux d'amélioration de la gestion des eaux de la plateforme de compostage des végétaux, et de gestion des eaux superficielles et résiduaires de l'ancien ISDND, ce qui nous amène à conclure un avenant N°3, pour un montant de 45 460 € HT soit une augmentation du marché de 0,8%.

Ces ajustements représentent une augmentation financière tous avenants cumulés limitée à +3,08 %, ce qui porte le montant total du marché à 5 775 465,21€ HT, qui se répartissent comme suit : 5 159 818,46 € HT en fonctionnement et 615 646,75 € HT en investissement.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- autorise la conclusion de l'avenant n°3 au marché relatif à la gestion et exploitation du site de Cuneix avec la société SUEZ pour la bonne exécution de ces prestations techniques et complexes.

Le Président,  
David SAMZUN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE

Et par délégation Sandrine FABLET,

Responsable des Affaires Générales



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**  
**Direction des Affaires Juridiques**

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N°3 AU MARCHÉ N°16S21**  
**Gestion et exploitation du site de Cuneix**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

CARENE SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION  
4, Avenue du Commandant L'Herminier  
BP 305  
44605 Saint-Nazaire Cedex  
Téléphone : 02.51.16.48.48  
Télécopie : 02.40.19.59.27  
marchespublics@agglo-carene.fr

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

SUEZ RV OUEST  
2 bis rue Robert Le Ricolais  
CS50413  
44304 NANTES Cedex  
[Clothilde.henry@suez.com](mailto:Clothilde.henry@suez.com)  
N°SIRET : 344 263 702 00641

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre : **Gestion et exploitation du site de Cuneix**
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **28/12/2016**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **5 ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017**
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Partie fonctionnement :  
Taux de la TVA : 10 %  
Montant HT : 5 125 179,46 €  
Montant TTC : 5 637 697,41 €

Partie investissement :  
Taux de la TVA : 20 %  
Montant HT : 477 839,42 €  
Montant TTC : 573 407,30 €

Soit un montant total HT de 5 603 018,88 €, soit un montant total TTC de 6 211 104,71 €.

**D - Objet de l'avenant.**

- Modifications introduites par le présent avenant :

**Motifs et objet du présent Avenant n°3**

Dans le cadre du marché et de l'amélioration de l'exploitation du site, il s'avère nécessaire de prévoir des travaux complémentaires et de compléter par conséquent le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, avec les travaux et prix suivants :

| Désignation des nouveaux travaux  | Nouveau prix HT<br>(révision 2020 incluse) |
|---|--|
| Réfection du talus long de la plateforme de compostage des déchets verts                    | 18 420 €                                   |
| Création d'un regard de stockage pour les rejets de lixiviats (puits dôme)                  | 10 960 €                                   |
| Fourniture et mise en place d'une échelle de comptage pour la lagune haute (bassin compost) | 3 930 €                                    |
| Création d'un brise jet   | 4 200 €                                    |
| Reprise d'un regard en sortie de lagune (bassin principal de lixiviats)                     | 7 950 €                                    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>45 460 €</b>                            |

Le montant global de l'avenant n°3 est de 45 460 € HT, soit 54 552 € TTC (TVA à 20%), ce qui représente une augmentation tous avenants cumulés de +3,08 %.

L'avenant prend effet à la date de sa notification.

Toutes les autres dispositions du marché restent inchangées.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 92 347,33 €
- Montant TTC : 110 816,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,65 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre après l'avenant 1 :

Partie fonctionnement :

Taux de la TVA : 10 %  
Montant HT : 5 125 179,46 €  
Montant TTC : 5 637 697,41 €

Partie investissement :

Taux de la TVA : 20 %  
Montant HT : 570 186,75 €  
Montant TTC : 684 224,10 €

Soit un montant total HT de 5 695 366,21 €, soit un montant total TTC de 6 321 921,51 €.

Montant ESTIMATIF de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 34 639 €
- Montant TTC : 38 102,90 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 0,62 %
- % d'écart tous avenants confondus : 2,27 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre après l'avenant 2 :

Partie fonctionnement :

Taux de la TVA : 10 %  
Montant HT : 5 159 818,46 €  
Montant TTC : 5 675 800.31 €

Partie investissement :

Taux de la TVA : 20 %  
Montant HT : 570 186,75 €  
Montant TTC : 684 224,10 €

Soit un montant total HT de 5 730 005,21 €, soit un montant total TTC de 6 360 024.41 €.

Montant de l'avenant n°3 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 45 460 €
- Montant TTC : 54 552 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,81 %
- % d'écart introduit tous avenants cumulés : 3,08 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre après l'avenant 3 :

Partie fonctionnement :

Taux de la TVA : 10 %  
Montant HT : 5 159 818,46 €  
Montant TTC : 5 675 800.31 €

Partie investissement :

Taux de la TVA : 20 %  
Montant HT : **615 646,75 €**  
Montant TTC : **738 776,10 €**

Soit un montant total HT de 5 775 465,21 €, soit un montant total TTC de 6 414 576,41€.

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| SUEZ RV OUEST                            |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

.....

A : ....., le

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de  
 l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.****■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*